

*R*apport spécial des activités

**5 ans** 2001-2006

# Merci...

Issu d'un partenariat entre les producteurs et productrices agricoles et le gouvernement, Agri-Traçabilité Québec a relevé de nombreux défis depuis sa création. De tels accomplissements n'auraient cependant pu devenir réalité sans l'excellente collaboration de tous les partenaires et intervenants de la filière agricole qui contribuent ainsi, par leur travail assidu, à l'avancement de la traçabilité au Québec.

Nous tenons également à remercier tous les intervenants qui partagent leur vécu et leur expérience de l'implantation de la traçabilité, en nous permettant de visiter leurs entreprises en compagnie de nos visiteurs. Leur collaboration a été un atout majeur dans la reconnaissance, au niveau canadien et international, de tout le travail qui a été fait par l'ensemble des filières impliquées dans la traçabilité au Québec.

Dans le cadre de son mandat qui est d'accompagner les différents intervenants dans leurs démarches et de trouver des solutions afin de faciliter les tâches reliées à la traçabilité, ATQ travaille à la mise en place de projets pilotes, qui mettent à contribution de nombreuses personnes. Nous aimerions donc remercier ici tous les producteurs et productrices agricoles, transporteurs d'animaux, responsables d'encans, d'abattoirs et de centres de tri, ainsi que tous les autres intervenants qui participent, de près ou de loin, à l'élaboration et/ou à la réalisation des différents projets menés par ATQ.

Enfin, nous aimerions également souligner le travail des employés de l'équipe d'ATQ, qui œuvrent avec professionnalisme afin d'être à l'écoute et au service des producteurs et productrices agricoles québécois. Merci de votre implication et de votre dévouement!

**Chapeau à vous tous et merci de votre précieuse collaboration dans la mise sur pied d'un système de traçabilité unique au monde!**



*R*apport spécial des activités

**5 ans**  
*2001-2006*

## Un peu d'histoire...

Au cours des quinze dernières années, les décideurs du milieu agroalimentaire québécois ont pris part à d'importantes démarches de réflexion, que ce soit sous la forme de forums, conférences et sommets nationaux. Débouchant sur diverses actions mobilisatrices et la création de nouvelles entités (à titre d'exemple, les tables filières et La Financière agricole du Québec), c'est lors de ces événements que le **concept de la traçabilité** fera son apparition et sera au centre de nombreuses discussions.

Durant les années 90, le monde agricole est également ébranlé par de nombreuses crises en santé animale : maladie de la vache folle au Royaume-Uni de 1989 à 1998, fièvre aphteuse à Taïwan en mai 1997, peste porcine aux Pays-Bas et en Belgique en août 1997 et enfin, influenza aviaire aux États-Unis à l'été 1997. De plus en plus, on remet en question l'étanchéité des systèmes de contrôle de l'innocuité des aliments. Face aux préoccupations grandissantes des consommateurs, doublées d'une ouverture des marchés mondiaux, les thèmes de la qualité et de l'innocuité alimentaire ont la cote lors des grands débats.

Ainsi, dans le document de Synthèse des consultations de la **Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire**, qui avait lieu les 4, 5 et 6 mars 1998, à Saint-Hyacinthe (Québec), au chapitre portant sur *La qualité et l'innocuité des aliments, pour la sécurité et pour l'image de marque*, on peut y lire :

*« Pour faire face à la compétition accrue provoquée par l'ouverture des marchés, tous les maillons de la filière s'ouvrent à l'éventualité d'implanter des systèmes de contrôle de qualité, tel HACCP, de la ferme à la table. (...) La « traçabilité » du produit de consommation depuis son origine agricole apparaît comme un avantage qui découlerait de ces systèmes et qui pourrait servir l'ensemble de l'industrie, y compris pour fidéliser les consommateurs grâce à un étiquetage d'origine adapté. »*

À l'issue de cette conférence, les plans d'action de quatre groupes de travail sont déposés afin de voir à l'application des consensus dégagés lors de la Conférence. Les membres du Groupe de travail « Tirer parti d'une nouvelle réalité économique » s'engagent donc ainsi quant au thème de la qualité :

*« Considérant que la qualité est essentielle à la protection de la santé publique et constitue un atout majeur dans la commercialisation des produits québécois sur tous les marchés, les participants conviennent de mettre en place des systèmes intégrés (de la ferme à la table) d'assurance de la qualité basée sur les principes d'analyse des risques, tels que ceux de l'HACCP, incluant un mécanisme de traçabilité des produits. »*

Au **Rendez-vous des décideurs du Forum sur la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois**, le 25 mars 1999 à Québec, on poursuit la démarche amorcée lors de la rencontre précédente par le dépôt d'une stratégie d'implantation de systèmes d'assurance de la qualité adaptés à chaque secteur. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est également à élaborer la réglementation devant encadrer la mise en place d'un système de traçabilité « de la ferme à la table ».

En l'an 2000, deux projets de loi sont adoptés à l'Assemblée nationale du Québec, qui permettront de procéder à la mise en place de systèmes de traçabilité dans tous les maillons de la chaîne agroalimentaire. La **Loi sur les produits alimentaires** (loi 123, sanctionnée le 16 juin 2000) permet d'assurer la continuité du processus de traçabilité des aliments jusqu'à l'assiette du consommateur et la **Loi sur la protection sanitaire des animaux** (loi 120, sanctionnée le 15 novembre 2000) vise l'identification des animaux.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2001 entrait en vigueur la **réglementation fédérale** portant sur l'identification obligatoire des bovins au moyen d'une étiquette approuvée avant leur sortie de la ferme. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2001, ce sont les abattoirs qui doivent consigner les numéros des bovins abattus dans leurs établissements.

Étant donné les exigences fédérales, au début de l'année 2001, le MAPAQ et l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) conviennent d'unir leurs efforts dans la mise sur pied d'une structure collective sous la forme d'une organisation à but non lucratif. Un conseil d'administration provisoire est mis sur pied en mars 2001 afin de jeter les bases d'une **éventuelle structure québécoise responsable de la traçabilité des produits agricoles**.

Dans son budget du 29 mars 2001, le gouvernement du Québec s'engage à investir **21,5 millions** de dollars au cours des trois prochaines années pour la mise en œuvre d'un système d'identification et de traçabilité.

Le **25 septembre 2001**, un organisme autonome sans but lucratif est officiellement créé : **Agri-Traçabilité Québec inc.** Son **conseil d'administration** est composé de quatre représentants de l'UPA, de deux représentants du MAPAQ et d'un représentant de La Financière agricole du Québec. Sa **mission** est de développer, mettre en œuvre et opérer un système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles et ce, tant du règne animal que du règne végétal afin de contribuer à l'amélioration de la salubrité alimentaire et à la capacité concurrentielle des producteurs et productrices du Québec.

La **réunion de fondation d'ATQ** a lieu le 27 septembre 2001. Le conseil d'administration permanent d'ATQ est ainsi formé de **quatre représentants de l'UPA** : Martine Mercier, membre du conseil exécutif de l'UPA, Michel Dessureault, président de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ), Clément Pouliot, président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ), Jean-François Samray, directeur général de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ); **de deux représentants du MAPAQ** : Gilles Vézina, sous-ministre adjoint à la Direction générale de l'alimentation et Robert Clermont, directeur à la Direction de l'épidémiosurveillance et de la santé; et enfin, **un représentant de La Financière agricole du Québec**, Rénald Levesque, directeur de l'intégration des programmes.

En octobre 2001, lors du **Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois**, à Saint-Hyacinthe, les représentants du gouvernement et de l'industrie conviennent de développer et d'implanter des systèmes de traçabilité crédibles servant de leviers à la sécurité alimentaire. Ces systèmes devront être développés par secteur, en commençant par les filières bovine, ovine et porcine, et selon les risques à la santé. C'est lors de cette rencontre que l'on annonce la création d'Agri-Traçabilité Québec, fruit d'un partenariat entre le gouvernement et les producteurs agricoles et qui aura la responsabilité de coordonner l'ensemble de ce dossier.



# An 1 : un premier défi à relever! 2001-2002

## OBJECTIFS : MISE EN PLACE DU SYSTÈME QUÉBÉCOIS DE TRAÇABILITÉ ET IDENTIFICATION DU CHEPTEL BOVIN

Le premier mandat attribué à ATQ est de voir à l'**implantation de la traçabilité dans la filière bovine**, de la ferme jusqu'à l'abattoir. Le défi : identifier, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2002, plus d'un million de bovins laitiers et de boucherie sur près de 17 000 fermes, à l'aide d'une double identification, visuelle et électronique. Le système développé au Québec se doit de rencontrer les exigences canadiennes d'identification des bovins, mais en plus, de voir à l'ajout d'éléments permettant d'assurer la mise en place d'une première chaîne de traçabilité de calibre international entre la ferme et l'abattoir.

Durant cette première année d'activités, on voit à la réalisation du **plan d'affaires d'ATQ** et la mise en place d'une solide **infrastructure informatique**. Ceux-ci devront notamment démontrer une grande souplesse afin de permettre l'entrée successive de nouvelles productions agricoles au fur et à mesure de leur intégration dans le système québécois de traçabilité. Ouvrant à l'intérieur de délais très courts et animé d'un sentiment d'urgence, dès septembre et octobre 2001, on procède à l'embauche d'une secrétaire, d'un directeur administratif, d'une agente de communication et d'une équipe de six personnes pour les besoins du Service à la clientèle.

En novembre 2001, les **premiers envois postaux aux producteurs de bovins** sont faits. C'est la période d'inscription des fermes, de l'enregistrement de plus de 20 000 sites de production et des premières commandes de boucles. On compile une quantité impressionnante d'information : deux quarts de travail se relaient au service à la clientèle d'ATQ et ce, sept jours sur sept!

Dès décembre 2001 et tout au long du projet d'implantation massive dans la filière bovine, ATQ publie de façon régulière une chronique d'information sous la forme de FAQ (Foire aux questions) dans *La Terre de chez nous*. C'est quelque 25 chroniques **ATQ vous informe** qui seront publiées jusqu'en août 2002 afin d'informer les producteurs quant aux différentes facettes du projet en cours.

Au début de l'année 2002, le gouvernement adopte le **règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine** dont les particularités fondamentales sont d'identifier l'animal dès sa

naissance, d'activer ses identifiants (en fournissant notamment sa date de naissance) et de le positionner sur un site de production défini et enfin, de déclarer toutes les entrées d'animaux dans un site. Ce règlement entre en vigueur le 15 avril 2002.

De janvier à mars 2002, une première **tournée d'information** est organisée dans toutes les régions du Québec. Réunions, assemblées annuelles et colloques permettent de diffuser de l'information quant au rôle d'ATQ ainsi que sur le projet de traçabilité en cours. De juin à juillet 2002, une seconde tournée d'information a lieu dans le cadre des expositions agricoles.

En mars 2002, une première **mission** est organisée en France et en Belgique dans le but de préparer l'implantation de la traçabilité **ovine** au Québec.

La **livraison des premières boucles bovines** a lieu en mars et en avril 2002 : plus de 1,4 million de boucles arrivent de France! Les agents du service à la clientèle procèdent au **traitement des premières données de déplacements et d'événements** en mai 2002 chez ATQ.

Le 19 juin 2002, **le défi est pleinement relevé** : ATQ annonce fièrement l'activation de plus de 1,1 million de boucles bovines. Un tel résultat n'aurait pas été possible sans l'implication des producteurs agricoles et l'engagement des employés d'ATQ qui, au cours de la dernière fin de semaine précédant cette date, se sont relayés vingt-quatre heures par jour pour enregistrer les données fournies par les producteurs et s'assurer du bon fonctionnement de six télécopieurs.



## A n 2 : consolidation de la filière bovine 2002-2003

### OBJECTIFS : DÉVELOPPEMENT D'OUTILS ET MISE EN PLACE DE PARTENARIATS AFIN DE SUPPORTER ET D'ALLÉGER LE TRAVAIL DES PRODUCTEURS

Trois nouveaux comités sont créés chez ATQ en 2002-2003, soit le **comité de révision de la boucle bovine**, le **comité transport** et le **comité d'étude sur la rétention de la boucle bovine**. De statut provisoire, ces comités supportent la direction générale dans la réalisation de ses divers mandats.

Des toutes premières rencontres effectuées au printemps 2002, qui se poursuivront avec l'installation des antennes de lecture et la mise en œuvre des premiers tests sur le terrain durant l'été, **l'automatisation des huit encans d'animaux vivants** sera complétée au début de l'année 2003.

En septembre 2002, une seconde **mission** est réalisée en France, en Belgique et en Hollande afin de prendre connaissance, entre autres, des réalisations en matière d'échange d'information avec les différents partenaires de l'industrie.

À la suite de la réception d'un certain nombre de plaintes liées à des pertes d'identifiants électroniques chez ATQ, le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) du MAPAQ procède à une **enquête sur le terrain**, auprès d'une centaine de fermes en production laitière (automne 2002) et dans une soixantaine de fermes en production de veau d'embouche (printemps 2003), afin de déterminer les principaux facteurs pouvant être associés aux pertes de boucles électroniques dans certains sites d'élevage bovin.

ATQ met également en place un **comité d'étude sur la rétention de la boucle bovine** en décembre 2002. Les membres du comité voient à la mise sur pied d'un **projet pilote sur la rétention des identifiants** dans les fermes laitières au printemps 2003 afin d'obtenir des informations relatives à la perte des identifiants et de pouvoir travailler sur des pistes de solution.

En octobre 2002, le site Internet d'ATQ est mis en ligne : **www.agri-tracabilite.qc.ca**. Outre l'aspect informationnel, ce site comprend également un volet transactionnel, **ATQ Direct**, qui permet aux producteurs de procéder à leurs déclarations de traçabilité en ligne. En date d'août 2006, **ATQ Direct** reçoit en moyenne un peu plus de 1 200 visiteurs à chaque mois!

Un outil d'information transmis via courriel, **La Boucle virtuelle**, est créé en 2002 afin d'informer rapidement les différents partenaires de la traçabilité sur les projets en cours et sur tout autre sujet d'actualité ou développements récents.

Dès la fin du printemps 2003, les producteurs ont la possibilité d'effectuer leur **paiement d'identifiants** directement avec leur institution financière, permettant ainsi d'accélérer le traitement de leur commande ainsi que sa livraison.

Un système d'**archivage électronique** des documents est mis en place durant cette seconde année d'opérations, permettant ainsi aux agents du service à la clientèle d'avoir accès en tout temps aux informations reçues des différents intervenants.



# Année 3 : la chaîne de traçabilité s'agrandit 2003-2004

## **OBJECTIFS : IMPLANTATION DE LA TRAÇABILITÉ DANS LA FILIÈRE OVINE ET DÉVELOPPEMENT DE MÉCANISMES D'ÉCHANGE D'INFORMATION SUR LES DATES DE NAISSANCE DES BOVINS**

Avec le démarrage du projet de traçabilité dans la filière ovine, un nouveau comité est créé chez ATQ, soit le **comité d'implantation ovine**, qui se réunit pour la première fois en avril 2003.

En étroite collaboration avec la Fédération des producteurs de bovins du Québec et La Financière agricole du Québec, ATQ voit au développement d'un outil afin d'aider les producteurs dans leur travail de traçabilité. Disponible en août 2003, le **Formulaire d'identification permanente et de transaction des animaux vivants** (mieux connu sous le nom de « formulaire unique »), permet aux producteurs de faire leurs déclarations à la Financière et chez ATQ en même temps!

ATQ prendra part à une **tournee d'information** organisée par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons (FPAMQ) en septembre 2003, dans toutes les régions du Québec, afin d'informer les producteurs ovins sur le projet de traçabilité.

Un encart spécial d'une page portant sur les **résultats d'enquête sur la perte des boucles électroniques du CQIASA** est publié dans *La Terre de chez nous* du 4 septembre 2003. Les premiers constats effectués dans le cadre du projet pilote de rétention de la boucle bovine y sont également abordés.

ATQ déménage ses bureaux dans le nouvel édifice de l'Union des producteurs agricoles, au tout début d'octobre 2003. On procède alors au déploiement du **nouveau système téléphonique** permettant notamment de lier la base de données et les appels entrants et sortants.

Depuis octobre 2003, à la suite de la modification de leur programme informatique et la conclusion d'une entente relative aux **échanges d'informations liées à la traçabilité**, les agents du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) offrent aux producteurs laitiers d'agir à titre d'intermédiaire auprès d'ATQ pour leurs déclarations de traçabilité.

L'équipe d'ATQ travaille, durant l'automne 2003, à la confection des divers documents d'information et formulaires nécessaires à la mise en place du **projet de traçabilité ovine**. Le formulaire d'inscription et le bon de commande des boucles nécessaires à l'identification massive du cheptel ovine sont transmis à plus de 1 200 producteurs d'agneaux et de moutons à la fin du mois de janvier 2004. Divers outils de communication sont également publiés, tels que des *ATQ vous informe Ovin* et *La boucle virtuelle ovine*, permettant ainsi de diffuser aux producteurs et aux divers intervenants de l'information sur les diverses étapes de ce projet. Les premières boucles ovines sont livrées à la mi-mars.

En mai 2003, la **crise de la vache folle** secoue le pays. Les frontières s'ouvrent à la viande de veau et de bœuf âgés de moins de 30 mois en août. En octobre 2003, ATQ met en place un mécanisme d'échange d'information avec les vétérinaires en chef des abattoirs de bovins sous inspection fédérale afin qu'ils puissent documenter l'âge réel des animaux abattus dans leur établissement et destinés à l'exportation.

En janvier 2004, un **nouveau marquage des identifiants** est rendu disponible aux producteurs de bovins. Ceux-ci ont la possibilité de faire imprimer des numéros de régie sur leurs jeux de boucles. De plus, le bouton qui était situé derrière la boucle électronique a été remplacé par un petit panneau visuel. Dans le cadre du projet pilote de rétention de la boucle bovine, c'est d'ailleurs cette combinaison qui a offert les meilleurs résultats.



En février 2004, deux rencontres spéciales sont organisées par le MAPAQ à Québec et à Drummondville avec les transporteurs, où ATQ présente les résultats du travail de recherche qui a été fait sur les outils de lecture disponibles et adaptables aux conditions liées au domaine du **transport des animaux vivants**. On informe également ces intervenants du développement d'un projet pilote dans ce secteur afin de tester différents équipements permettant d'alléger la tâche des transporteurs en terme de traçabilité. En mars 2004, on procède à l'inscription des transporteurs et de leurs véhicules dans la base de données d'ATQ.

À la suite d'une demande de l'Association cerfs rouges du Québec (ACRQ) et de l'Association des éleveurs de wapitis du Québec (AEWQ), ATQ met en place un **projet pilote d'identification des cervidés** en février 2004 afin d'évaluer différents types d'identifiants et diverses méthodes de lecture. Une trentaine de fermes participent à ce projet, qui implique l'identification de plus de 5 000 cervidés.



# An 4 : une année de développement 2004-2005

## OBJECTIFS : ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET MISE EN PLACE DE PROJETS DANS LES FILIÈRES DES CERVIDÉS ET DES ŒUFS DE CONSOMMATION

Durant cette quatrième année d'activités, deux nouveaux comités voient le jour chez ATQ. Le **comité sur l'automatisation**, créé en mai 2004 a comme mandat de rechercher et d'évaluer des outils de lecture afin de faciliter le transfert électronique des données. Le **comité de révision de la boucle ovine**, qui se réunira pour la première fois en décembre 2004, s'assure que la conformation de l'identifiant ovine satisfasse l'ensemble des demandes de ce secteur.

En juin 2004, ATQ dépose son premier **plan de développement**, pour la période 2004-2009. Regroupé autour de quatre grandes cibles, ce nouveau cadre de référence présente les orientations stratégiques qui seront mises de l'avant par les gestionnaires d'ATQ au cours des cinq prochaines années.

Depuis février 2004, le service de commandes d'identifiants est modifié : les **factures** sont dorénavant incluses dans les envois de matériel et il est également possible de pallier à certaines **demandes urgentes d'identifiants** à partir d'un petit inventaire de boucles conservé dans les locaux d'ATQ.

En 2004, le **plan de relève d'ATQ** débouche sur la mise en place d'une infrastructure afin d'assurer une relève informatique en cas de sinistre. Les données sont répliquées en temps réel dans un site miroir hébergé sur un serveur à l'extérieur des bureaux d'ATQ. La sécurité des données et la reprise des activités sont ainsi assurées puisque le plan de relève permet une réorganisation en moins de 24 heures en cas de besoin.

En septembre 2004, le comité de révision de la boucle bovine prend la décision de mettre sur pied un nouveau **projet pilote sur la rétention et la qualité des identifiants électroniques et des panneaux visuels chez les bovins en stabulation libre**. Permettant d'établir des constats et la tenue de statistiques portant sur deux périodes hivernales, la durée de ce projet sera de 18 mois et impliquera huit fermes en production laitière et en production de veaux d'embouche.

La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) et des intervenants du secteur entreprennent des démarches avec ATQ afin d'évaluer la possibilité d'intégrer

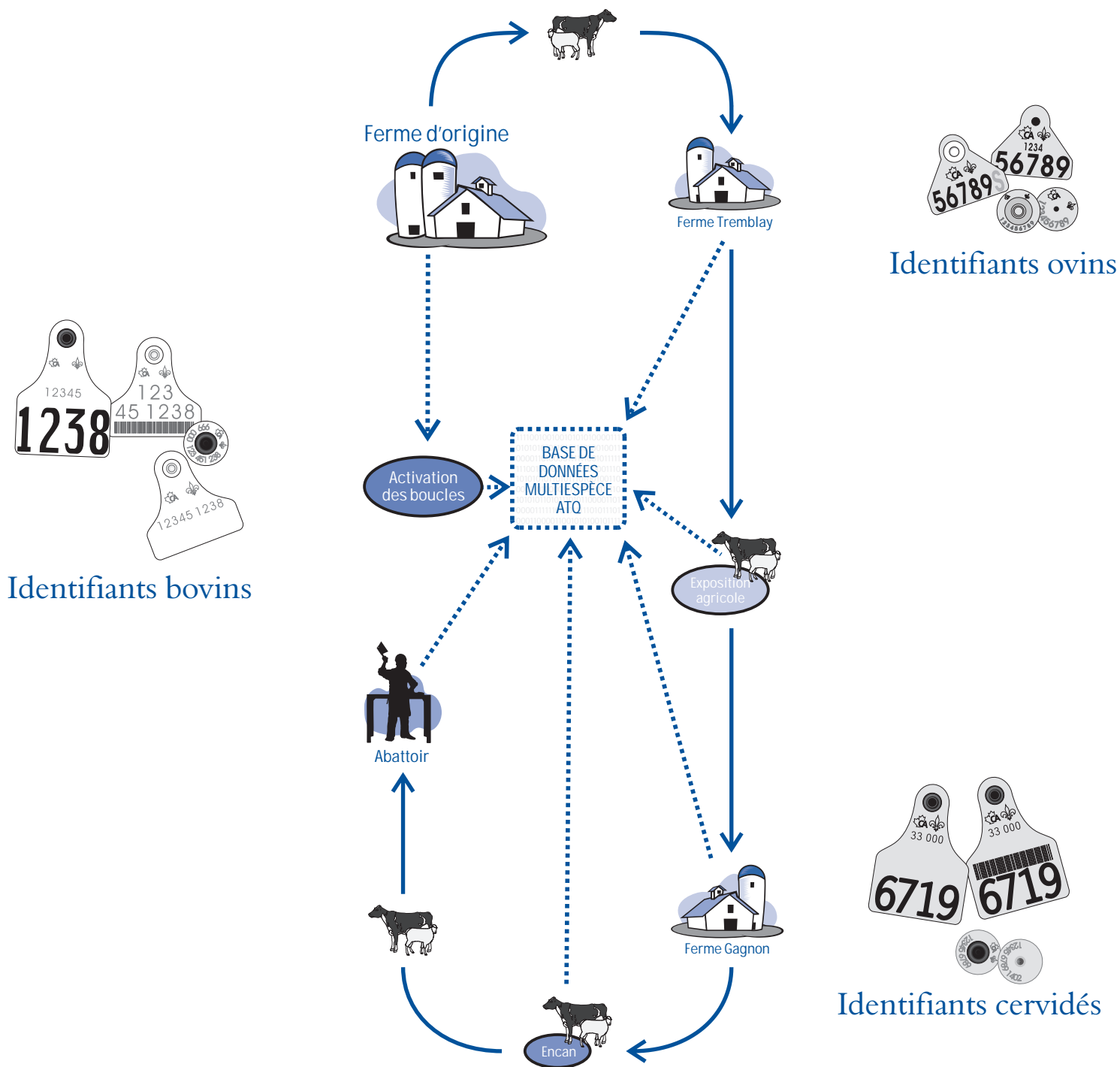
cette production à la base de données multiespèce. Un comité sectoriel regroupant l'ensemble de la filière aviaire donne son aval en septembre 2004 pour la mise en place d'un **projet pilote sur les œufs de consommation** afin d'évaluer la faisabilité d'un système de traçabilité des lots d'oiseaux et des lots d'œufs.

Dans le but de faciliter le travail des producteurs, ATQ voit à la production d'un **cédérom regroupant les formulaires de traçabilité sous format électronique**. Compatibles avec la plupart des appareils de lecture sur le marché, les formulaires électroniques permettent d'acheminer directement les données chez ATQ via Internet. Faciles d'utilisation et offerts gratuitement aux producteurs dès l'automne 2004, ces formulaires sont accompagnés d'un guide d'utilisation pas à pas.

Débutée à la fin du printemps, la **période d'identification massive du cheptel ovine** se poursuit jusqu'en décembre 2004. ATQ travaille en collaboration avec la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons (FPAMQ) sur le développement d'un logiciel de gestion de troupeau permettant la saisie des informations à des fins de traçabilité.

À la fin de l'automne 2004, dans le cadre du **projet pilote transport**, où le but du projet est de doter les transporteurs d'animaux vivants d'outils de travail conviviaux, six solutions intégrées sont testées et mises à l'épreuve chez sept transporteurs québécois, en plus de soumettre le matériel à des tests en laboratoire et à des essais de fonctionnement à basse température.

## Circuit de la traçabilité et identifiants



# Année 5 : reconnaissance de l'expertise québécoise 2005-2006

## OBJECTIFS : ACCOMPAGNEMENT DES INTERVENANTS AU NIVEAU DE L'AUTOMATISATION ET DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE SERVICE

ATQ poursuit ses efforts quant au suivi du mouvement des animaux et à l'**automatisation des déclarations de traçabilité**. À cet effet, une technicienne formatrice est embauchée afin d'accompagner les intervenants dans leurs démarches, que ce soit sous forme de soutien technique en ligne et de visites sur le terrain. De plus, ATQ voit à la création et à la distribution d'une version améliorée du cédérom de formulaires électroniques.

Les veaux d'embouche importés des provinces de l'ouest étant identifiés à l'aide d'une boucle électronique canadienne, les producteurs de bouvillons d'abattage assurés avec le Programme d'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA) peuvent commander, depuis septembre 2005, des **panneaux visuels de couleurs jaune** afin de compléter la double identification en vigueur au Québec.

En regard des nouvelles exigences relatives à l'exportation des bovins canadiens, de nouvelles fonctionnalités sont développées dans le site Internet transactionnel *ATQ Direct* afin de permettre aux producteurs, responsables d'abattoirs et vétérinaires d'interroger la base de données d'ATQ et de procéder à l'impression de rapports comprenant les **dates de naissance** des animaux.

Un rapport intérimaire du **projet pilote de rétention des identifiants chez les bovins en stabulation libre** est déposé en décembre 2005. Les principaux constats sont à l'effet que près de 90 % des pertes d'identifiants observées surviennent chez les bovins identifiés lors de l'implantation massive du printemps 2002 et que plusieurs facteurs liés au milieu environnant sont responsables d'une mauvaise rétention des identifiants.

Le rapport final du **projet pilote cervidés** est déposé en décembre 2005. À la suite de ce projet, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) reconnaît la double identification offerte par ATQ comme identifiant officiel pour le *Programme de certification relatif à la maladie débilitante chronique des cervidés (MDC)*, en remplacement de l'étiquette métallique « H of A ». Depuis le printemps 2005, ATQ offre à tous les producteurs de cervidés les services d'approvisionnement d'identifiants et de traçabilité pour les animaux ainsi que pour les bois de velours.

ATQ offre aux producteurs de bovins un **nouveau modèle de marquage**, soit la boucle avec un espace vierge au bas du panneau visuel et ce, dès janvier 2006.

En janvier 2006, à la suite de recommandations émises par les producteurs et grâce au travail effectué par les membres du comité de révision de la boucle, un **nouveau format d'identifiants ovins** et un nouveau choix de marquage sont offerts aux producteurs d'agneaux et de moutons.

Un **projet pilote d'évaluation des identifiants ovins** démarre en janvier 2006 dans une vingtaine de fermes du Québec. Dans le cadre de ce projet, deux types de boucles sont évalués, en plus de procéder à des tests de lecture automatique.

En mars 2006, une **entente d'échange d'information** est conclue avec l'**Association Holstein du Canada** permettant ainsi à ATQ d'obtenir les informations nécessaires à l'activation d'un identifiant à la suite de l'enregistrement de l'animal. Les premiers échanges d'information entre les deux organisations débutent en avril 2006.

Durant le printemps 2006, dans le cadre du **projet pilote transport**, des essais terrain sont effectués avec des modules GPS afin d'évaluer ce type de technologie pouvant être offerte dans le cadre d'une solution intégrée.

Les versions anglaise et française du **site Internet d'ATQ** sont retravaillées de fond en comble durant la dernière année et mises à jour de façon très régulière afin de permettre une navigation plus facile et ainsi, faciliter l'accès à l'information pour l'ensemble des intervenants. En date de septembre 2006, le site d'ATQ reçoit en moyenne 1 500 visiteurs différents à chaque mois, pour une durée moyenne de 5 minutes!

Depuis la création d'ATQ, l'équipe du développement et la direction générale participent activement à assurer la visibilité du système de traçabilité implanté au Québec, notamment par des **activités de représentation** au sein de comités nationaux, de participation à des événements et lors de la présentation de conférences dans le cadre de congrès locaux, nationaux et internationaux. Du même souffle, ATQ reçoit également un nombre important de **visiteurs** à chaque année. Lors de ces rencontres, où est présenté le système développé au Québec, des visites d'installation de nos partenaires sont organisées, soit chez les producteurs, les encans et les abattoirs.

ATQ voit au développement d'une **offre de service**, qui est à la fois intéressante pour des clients potentiels, mais également adaptable à des besoins divers, que ce soit un système de traçabilité complet, une simple licence d'utilisation d'un logiciel ou encore, des services à la carte. Dans le même ordre d'idées, on voit à la création d'un nouvel organisme indépendant, **Agri-Traçabilité International (ATI)**, dont la fonction est de voir à la promotion de l'expertise québécoise en matière d'identification permanente et de traçabilité. Quelques offres sont déposées à la fin de l'année 2005-2006. Des développements intéressants sont à venir...

**Fédération des producteurs de bovins du Québec**

**ATQ**  
Agri-Traçabilité Québec

**Après la pose de mes boucles, n'oubliez pas de transmettre chez ATQ, la date réelle de ma naissance**

**Dates de naissance réelles**

Après la pose des boucles, n'oubliez pas de transmettre les dates de naissance réelles de vos animaux chez ATQ.

**Pensez à protéger vos marchés !**

**Information ATQ :**  
1-866-270-4319

**Double identification OBLIGATOIRE**

Il est important de s'assurer que vos animaux ont bien leurs **DEUX IDENTIFIANTS** avant de les transporter à l'encan. Vous éviterez ainsi des délais de paiement et des problèmes administratifs.

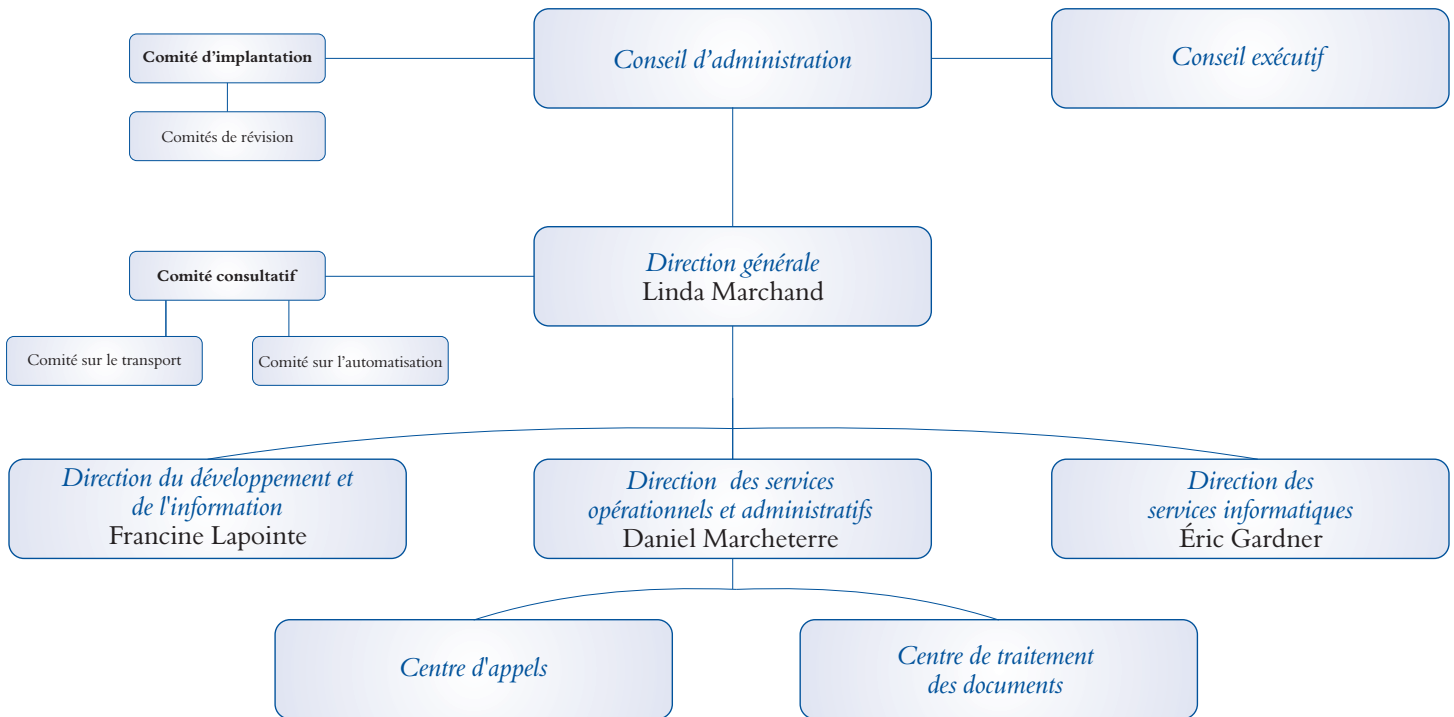
Prenez à profit votre système de traçabilité :

Allez chez ATQ, pour vos dates de naissance réelles de vos animaux

1-866-270-4319



# L'équipe d'Agri-Traçabilité Québec



## ATQ en quelques chiffres, c'est... \*

Le traitement de **78 000** commandes d'identifiants comprenant **12 900** identifiants cervidés, **890 000** identifiants ovins et **4,8 millions** d'identifiants bovins

Une base de données comprenant **5,1 millions** de dates de naissance et **19,5 millions** d'événements

\* : données en date du 31 août 2006

Un grand merci à nos partenaires du 5<sup>e</sup> anniversaire d'ATQ

CATÉGORIE OR



CATÉGORIE ARGENT



CATÉGORIE BRONZE

AgInfoLink  
Banque Nationale du Canada  
La Financière Agricole du Québec  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec  
Réseau Encans Québec  
Rogers Solutions d'affaires  
*La Terre de chez nous*  
Tremblay, Brosseau, Fleury, Savoie  
Union des producteurs agricoles

**Coordination :** Linda Marchand et Francine Lapointe

**Rédaction et révision :** Sylvie Boutin, Monique Barrette et Nadia Faraj

**Statistiques :** Daniel Marcheterre

**Photos pages couverture :** Agri-Traçabilité Québec et Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec

**Conception graphique et impression :** Julie Côté, Formplus inc.

Dépôt légal, 4<sup>e</sup> trimestre 2006

Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec ISBN 2-9809193-1-4



Selon la norme ISO 8402

*« La traçabilité est l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un article ou d'une entité, au moyen d'identifications enregistrées. »*



Maison de l'UPA

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 050, Longueuil, Québec J4H 4E8

Téléphone : 450 677-1757 ~ 1 866 270-4319 • Télécopieur : 450 679-6547 ~ 1 866 473-4033

Site Internet : [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca)